

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 1^{er} JOUR DE JUIN 2010, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
Monsieur Michel Robert, conseiller
Monsieur Gilbert Leroux, conseiller
Monsieur Jean-François Charest, conseiller
Monsieur Claude Brochu, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller

Était absente : Madame Annie Houle, conseillère

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait à la séance. Sont également présents 28 citoyens.

R-87-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

**R-88-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 4^{ième} JOUR DE MAI 2010**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 4^{ième} jour de mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le procès-verbal du 4^{ième} jour de mai 2010 est accepté tel que déposé.

R-89-2010 COMPTES DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Jean-François Charest et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 137 694.70\$ est acceptée.

**R-90-2010 RAPPORT DU C.C.U.
DU 26^{ième} JOUR DE MAI 2010**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26^{ième} jour de mai 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-91-2010 DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.
NICOLE LAMARRE**

Considérant la demande de madame Nicole Lamarre relativement à l'aliénation d'une partie du lot 36 du cadastre de St-Marc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-95-2010

P.I.I.A. ÉRIC LACASSE

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Éric Lacasse relativement à la construction d'une résidence au 140, rue Jeannotte;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-96-2010

P.I.I.A. PATRICK HOULE

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Patrick Houle relativement à l'agrandissement de la résidence au 190, montée Verchères;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Claude Brochu et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-97-2010

P.I.I.A. MICHEL BARRETTE

Considérant la demande de permis de construction de Monsieur Michel Barrette relativement à l'agrandissement de la résidence au 255, rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-98-2010

PROJET OLÉODUC

Projet de Montréal Pipeline – inversion du flux du pétrole acheminé par l'oléoduc Portland-Montréal

Considérant que le projet de Montréal Pipeline d'inverser la direction du flux du pétrole acheminé par l'oléoduc Portland-Montréal;

Considérant que cet oléoduc a plus de 60 ans d'âge et qu'il fut l'objet de 32 incidents et accidents au cours des 20 dernières années dont un déversement majeur à la station de pompage de Saint-Césaire;

Considérant qu'il y a un danger potentiel du passage dans notre territoire d'une matière aussi toxique pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques qu'est le pétrole brut des sables bitumineux;

Considérant que l'approvisionnement actuel venant de Portland satisfait le Québec et que notre société devrait réduire sa dépendance à l'usage du pétrole;

Considérant que les impacts du bris ou de la défaillance d'un aussi vieil oléoduc ne sont pas connus ni par l'expérience ni par la science;

Considérant que le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement. La haute toxicité du pétrole pourrait contaminer les eaux pour des générations à venir, ce qui aurait des conséquences sur la culture des terres, sur les élevages d'animaux, sur les puits d'eau potable, sur les humains, sur les aqueducs municipaux ainsi que les cours d'eau et lacs de la région;

Considérant que notre responsabilité face aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis 50 ans et que nos sociétés ont développé le « Principe de précaution ».

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et résolu à l'unanimité de

1. Demander à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, Madame Line Beauchamp, de tenir des audiences publiques afin d'évaluer les risques afférents à ce projet selon ce qui est prévu dans la loi de l'environnement notamment aux articles 22 et 31. Ces audiences devront être tenues dans chacune des municipalités concernées, étant donné les variations de danger le long du parcours et la responsabilité de chaque municipalité.
2. Demander au Ministre des Ressources naturelles du Canada, Monsieur Christian Paradis, de ne pas autoriser le renversement de la direction du flux du pétrole de cet oléoduc et ce, tant que le BAPE n'aura pas tranché cette question.

Qu'une copie de la résolution soit transmise au député, Monsieur Yves Lessard.

**R-99-2010 ULTRAMAR- PROJET PIPELINE SAINT-LAURENT
AJUSTEMENT DE TRACÉ**

Considérant le décret #204-2010 du gouvernement du Québec autorisant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de certaines parties de lots situés notamment à l'intérieur des limites de notre municipalité pour le projet Pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar Ltée;

Considérant qu'un ajustement de tracé pourrait être apporté au tracé prévu et déjà autorisé, et ce, principalement à Saint-Charles-sur-Richelieu;
Considérant que cet ajustement de tracé à Saint-Charles-sur-Richelieu aura pour conséquence d'apporter un léger ajustement du tracé à l'intérieur des limites de notre municipalité;

Considérant que cet ajustement de tracé à l'intérieur des limites de notre municipalité n'aura aucune conséquence supplémentaire en termes d'impact sur l'agriculture par rapport au tracé existant;

Considérant que notre municipalité a déjà appuyé ce projet;

Considérant que cet ajustement de tracé ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'appuyer la demande d'ajustement de tracé proposé par la compagnie Ultramar pour son projet Pipeline Saint-Laurent à l'intérieur des limites de notre municipalité.

R-100-2010

RÈGLEMENT #2010-04 RÉGIE DE L'A.I.B.R.

Il est proposé par monsieur Gilbert Leroux, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu d'approuver le règlement #2010-04 de la Régie de l'A.I.B.R. intitulé « Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc dans le Rang l'Acadie à Saint-Antoine-sur-Richelieu et pourvoyant une dépense et un emprunt de 973 591.\$ à ces fins.

R-101-2010

INTERNET HAUTE VITESSE PHASE 1

Considérant que la municipalité travaille de concert avec les autres municipalités rurales de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu pour offrir l'accessibilité d'Internet à l'ensemble des citoyens du territoire;

Considérant qu'une municipalité rurale doit être porteuse de ce dossier pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural;

Considérant que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu présentera cette demande;

Considérant que le projet représente une somme de 22,409.44\$;

Considérant que la subvention demandée est de l'ordre de 15,882.00\$;

Considérant que la somme de 6,527.44\$ sera assumée par les municipalités et réparti à part égale, soit un montant de 1,305.48\$;

Considérant que les municipalités concernées par ce projet ont toutes confirmé leur engagement verbal et qu'une résolution en ce sens doit être adoptée lors de la séance suivante;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu;

De présenter le projet « phase préparatoire / déploiement d'un réseau d'accès Internet haute vitesse tel que joint à la présente résolution dans le cadre du pacte rural;

D'autoriser monsieur Denis Millier, maire, et madame Nancy Fortier, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à cette demande et à la réalisation de ce projet.

**R-102-2010 INTERNET HAUTE VITESSE
PHASE 2**

Considérant que la municipalité travaille de concert avec les autres municipalités rurales de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu pour offrir l'accessibilité d'Internet à l'ensemble des citoyens du territoire;

Considérant qu'une municipalité rurale doit être porteuse de ce dossier pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural;

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu présentera cette demande;

Considérant que le projet représente une somme de 16,424.70\$;

Considérant que la subvention demandée est de l'ordre de 11,640.00\$;

Considérant que la somme de 4,784.70\$ sera assumée par les municipalités et réparti à part égale, soit un montant de 956.94\$;

Considérant que les municipalités concernées par ce projet ont toutes confirmé leur engagement verbal et qu'une résolution en ce sens doit être adoptée lors de la séance suivante;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu;

De présenter le projet « énoncé des travaux » phase 2 : requête de propositions d'un réseau d'accès Internet haute vitesse tel que joint à la présente résolution dans le cadre du pacte rural;

D'autoriser monsieur Martin Lévesque, maire, et madame Élyse Guertin, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à cette demande et à la réalisation de ce projet.

**R-103-2010 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE
À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE
POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Considérant que les villes de Contrecoeur, Sorel-Tracy, ainsi que les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Roch-de-Richelieu, Verchères, Saint-Amable et Saint-Marc-sur-Richelieu, ont décidé de signer une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale d'entraide mutuelle, à intervenir entre les villes et municipalités mentionnées ci-dessus, conformément aux schémas de couverture de risques en sécurité incendie, afin de permettre à chaque municipalité participante de prêter assistance pour, le combat des incendies, à toute autre municipalité participante, aux conditions prévues à l'entente, laquelle fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite.

**R-104-2010 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
PHASE 4, DÉCOMTE PROGRESSIF #15**

Considérant le rapport déposé par la firme B.P.R. Infrastructure, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 12 mai 2010, par Les Entreprises Michaudville inc.;

Considérant que suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, B.P.R. Infrastructure recommande le paiement de 100 168.42\$, toutes taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte progressif #15 et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, tel que recommandé.

R-105-2010 RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANISÉ

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres, conjointement avec les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu concernant des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé ;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} juin 2010, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Pavage Citadin Inc., au coût de 135.\$ de la tonne métrique de mélange posée mécanisée et au coût de 375.\$ de la tonne métrique de mélange posée manuellement.

R-106-2010 MARQUAGE DE CHAUSSÉE

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu concernant des travaux de marquage de chaussée ;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mai 2010, en la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-François Charest, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Dura-Lignes Inc. au coût de 0.181¢ le mètre linéaire, taxes incluses.

R-107-2010 SCHELLEMENT DE FISSURE

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu de Beloeil et Saint-Marc-sur-Richelieu concernant des travaux de scellement de fissure;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mai 2010, en la municipalité de Saint-Mathieu de Beloeil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Gilbert Leroux et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Le Groupe Lefebvre Inc. au coût de 1.489\$ le mètre linéaire.

R-108-2010 APPUI À NOTRE COOPÉRATIVE DE SANTÉ

Considérant que la Coopérative de santé de St-Denis-sur-Richelieu a démarré ses activités en juillet 2009 ;

Considérant que pour assurer une continuité des services médicaux de haut niveau à la population de St-Denis-sur-Richelieu et aux municipalités environnantes, la Coopérative a dû investir d'importantes sommes d'argent ;

Considérant que la Coopérative a fait une demande de soutien dans le cadre du Programme du Pacte rural à notre M.R.C. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean-François Charest et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu appui fortement la demande de soutien financier de la Coopérative, afin de maintenir des services de proximité de haut niveau pour nous et pour nos générations futures.

R-109-2010 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la séance est levée à 21h42.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-89-2010, R-101-2010, R-102-2010, R-103-2010, R-104-2010, R-105-2010, R-106-2010 et R-107-2010.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 1^{er} jour de juin 2010.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale